



Relation locataire/propriétaire/agence

Par **langrognat daniel**, le **22/06/2017** à **18:58**

Nous sommes locataire d'une maison depuis Octobre 2016 dont le propriétaire a donné mandat à une agence pour la gestion de son bien. Quels que soient les problèmes qui se posent ou des désaccords de prestation, nous devons passer par l'agence pour nous exprimer et attendre le retour. Le "hic" de ce type de relation c'est que nous n'avons aucune preuve de ce que reporte l'agence au propriétaire lors de nos contacts, pas plus que du contenu concernant le retour propriétaire/agence. Je vais même plus loin, nous ne sommes pas certains que toutes nos questions /réclamations aient été transmises et que les retours soient bien "réels"... L'agence nous a bien précisé à l'entrée dans les lieux que TOUT devait passer par elle et qu'en aucun cas nous devons contacter directement le propriétaire (qui habite pourtant le même village). Ma question : cette situation est-elle normale, voire légale ? Puis-je outrepasser cette interdiction avec, éventuellement quels risques et au cas de refus du propriétaire de me parler, quel recours éventuel ?
Je vous remercie par avance de votre analyse. Sincères salutations.

Par **janus2fr**, le **23/06/2017** à **08:38**

Bonjour,
Tout ceci est parfaitement normal. L'agence est le mandataire du propriétaire, elle agit en son nom.
Vous devez donc passer par l'agence effectivement.
Il n'y a qu'en cas de problèmes sérieux, donc lorsqu'une action en justice est envisagée, que vous devez vous retourner directement contre le propriétaire et non l'agence. En effet, légalement, c'est le propriétaire qui reste le responsable...